

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 02 NOVEMBRE 2023**

Date de la convocation : 26/10/2023

Date d'affichage : 26/10/2023

Nombre de conseillers : en exercice : 15

Présents : 11 jusqu'à 19h45

Votants : 11 + 3

Présents : 12 après 19h45

Votants : 12 + 2

Le jeudi 02 novembre 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'Entremont Le Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT

Etaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Breyton Stéphanie, Burlet Brigitte, Curiallet Laura et Messieurs, Besson Jean-Luc, Besson Patrick, Charquet Pierre, Chêne Claude, Guyotot Patrick, Le Thérizien Serge et Pelhâte Olivier.

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame Boistard Sylvie a donné procuration à Monsieur Guyotot Patrick

Monsieur Besson Hervé a donné procuration à Monsieur Besson Jean-Luc

Madame Rey Suzy a donné procuration à Madame Burlet Brigitte avant son arrivée à 19h45.

Absents : Madame Martinet Céline

Monsieur Besson Jean-Luc est élu secrétaire.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I. GENERALITES

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2023

Madame le Maire demande au conseil s'il a des questions ou des modifications à apporter au procès-verbal du dernier conseil qui a été envoyé. Le PV est approuvé et signé par le secrétaire de séance.

2. COMPTE RENDU DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU MAIRE PAR DELIBERATION DU 8 JUIN 2020

Ce point ne peut finalement pas être traité car les données chiffrées n'ont pas été fournies. Il le sera au prochain conseil.

3. EPFL APPROBATION DE L'AVENANT FINANCIER N°1 DE LA CONVENTION DE PORTAGE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DE LA SAVOIE. OPERATION 22-559 GRANGE EPERNAY

Madame le Maire explique que le portage foncier de la grange « Gandy » à Epernay par l'EPFL s'établit dans le cadre d'une convention d'intervention et de portage foncier signée le 09 septembre 2022 opération « n°22-559 - Epernay ».

Cette acquisition concerne les parcelles G 944 et 945 appartenant à Mesdames GANDY.

Il convient d'approuver l'échéancier financier de cette opération qui prévoit au 27 septembre 2023 une annuité sur capital stocké de 12,5% soit 22 873,66€. Cette

échéance se renouvelle au 27 septembre de chaque année jusqu'en 2027, le solde interviendra le 27 septembre 2028.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention modifiant l'article 10.4 « Modalités de remboursement et taux de portage ».

Votée à l'unanimité : 11+3

4. RETROCESSION EN FIN DE CONVENTION DE PORTAGE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL DE LA SAVOIE. OPERATION 156251 GRANGE GOUGOUX (LE DESERT)

Madame le Maire explique que le portage foncier de la grange « GOUGOUX » au Désert par l'EPFL s'établit dans le cadre d'une convention d'intervention et de portage foncier signée le 16 août 2016 opération « n°15-251 : Entremont-le-Vieux – préemption le Désert ».

Cette acquisition concerne les parcelles A710 ; A717 ; A811 ; A812 ; D454 et D515 appartenant à Monsieur GOUGOUX Michel.

La convention étant échue il convient d'approuver la rétrocession par l'EPFL de la Savoie à la commune d'Entremont-le-Vieux des biens listés ci-dessus pour un solde à payer à l'acte de 10039,06€ TTC

Madame le Maire soulève la question de la location d'une partie de la grange et explique qu'il n'y a pas d'inconvénient à poursuivre cette location.

Elle précise le coût de l'opération de portage par l'EPFL qui est de 2% . Elle souligne l'implication de cet établissement dans les démarches auprès des assurances à la suite des épisodes de grêle du 24 juillet 2023. Elle précise également que le reste à charge des travaux dus à la grêle sera financé par la commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise Madame le Maire à signer l'acte de rétrocession pour un solde de 10039,06€TTC
- charge Maître Maisonnier, notaire à Entre-Deux-Guiers, de procéder aux formalités nécessaires à la conclusion de cette rétrocession.

Votée à l'unanimité : 11+3

5. ADHESION SPA DE SAVOIE A COMPTER DE 2024

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une convention de fourrière est signée avec la SPA de Savoie depuis le 2 octobre 2018 (cf délibération 557/2018 du 25 septembre 2018) et que cette convention a été renouvelée en 2021 (cf délibération 16/2021 du 1^{er} mars 2021). Cette convention est renouvelée chaque année par tacite reconduction.

Elle précise que la SPA augmente la participation financière par habitant de 0,40 à 0,85€ / an, en raison de la hausse des coûts de l'énergie et des soins aux animaux. Ce coût concerne les dépôts d'animaux par nos soins sans déplacement de la SPA.

Elle indique également que la convention en cours ne fait référence qu'à la prise en charge des chiens. Pour les chats, les petits rongeurs, etc.. il faut une autre convention mais que les chats non domestiqués ne sont de toute façon pas pris en charge.

Madame le Maire propose de se renseigner sur le prix d'un dépôt à la SPA sans cette convention. De fait, elle propose d'ajourner cette décision pour avoir le temps de recueillir cette information.

2 TRAVAUX

1. POINT D'INFORMATION

Monsieur Besson Patrick informe le conseil des points suivants :

- La STEP Granier est by passée. Certaines maisons sont déjà raccordées. Il reste le démontage de la station à réaliser.
- Les travaux d'eau sous maîtrise d'ouvrage du SIAEP à la Coche ont commencé. L'arrêté de voirie a été pris. Les habitants seront informés par le SIAEP via des papiers dans les boîtes aux lettres (info non passée malgré le début des travaux).

2. DEMANDE DE SUBVENTION FDEC POUR LA SECURISATION DE LA ROUTE DES MINETS

Madame le Maire,

- rappelle aux membres du conseil municipal la situation relative à la dégradation de la route des Minets entre la RD912 et le village des Pins. Dans ce secteur la route qui est en surplomb de plus de 30 mètres par rapport au cours d'eau du Cozon s'affaisse dans l'extérieur du virage avec un risque d'éboulement coté aval. Afin de sécuriser la route il est nécessaire de dévoyer la route vers l'amont au droit des parcelles I112, I1377 et I1376 ;
- précise que les villages des Pins, des Curés et des Minets, étant en impasse pourraient se trouver isolés sans cette sécurisation et qu'il est par conséquent urgent de réaliser les travaux ;
- présente les devis de maîtrise d'œuvre et l'estimatif des travaux :

Maîtrise d'œuvre : Convergence : 6260€ HT + Topo pour division foncière 1305€ HT +
RTM : 1640€ HT

→ Total : 9205€ HT

- propose aux conseil municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de la Savoie la plus élevée possible. Madame le Maire explique que les subventions attribuées ont des délais maximum d'utilisation qui sont tenus pour toutes les attributions faites.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- sollicite une subvention auprès du conseil départemental de la Savoie la plus élevée possible dans le cadre du FDEC 2024 ;
- sollicite l'autorisation de démarrer les travaux avant la décision définitive d'attribution de la subvention ;
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants

Les déblais seront utilisés en accotement à proximité. L'accord du propriétaire est en cours de recherche.

L'accord verbal du propriétaire de l'amont où se fera le terrassement a été obtenu. Une promesse de vente sera à signer dès lors que le plan topographique aura été produit.

Votée à l'unanimité : 12+2

3 PERSONNEL COMMUNAL, AFFAIRES SOCIALES, MUSEE

1. RYTHMES SCOLAIRES A PARTIR DE SEPTEMBRE 2024

Madame le Maire rappelle l'organisation du temps scolaire actuel sur 4 jours et propose à l'ensemble des membres du conseil municipal de renouveler cette organisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- maintient l'organisation des temps scolaires sur 4 jours soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Cette organisation doit être revotée tous les 3 ans et votée par le conseil d'école également.

Le conseil municipal ne voit pas de raison de changer l'organisation.

Votée à l'unanimité : 12+2

2. BONS CADEAUX 2023 POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'offrir un bon d'achat à l'ensemble du personnel communal pour les fêtes de fin d'année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'offrir des bons d'achat (Chèques Chartreuse et Cadochèque La Poste) au personnel communal pour un montant total de 1 700.00€.

Le montant des bons est fonction du temps passé dans le poste.

La question de donner un bon cadeau à Noël à un agent parti en cours d'année est posée.

La réponse donnée par Madame le Maire est favorable à cette attribution comme l'attribution de bons cadeaux aux agents arrivés en cours d'année.

Votée à l'unanimité : 12+2

3. POINT RECRUTEMENT

- Madame Suzy REY fait le point sur les postes du secrétariat :

1 poste 14h

1 poste 14h qui a pris fin le 14 octobre

1 poste 30h en arrêt maladie

Sont recherchés : 1 poste 30h en remplacement temporaire

1 poste à 21h

Sur ce poste à 21h, n'ayant pas eu de candidats, Madame le Maire propose de le changer en poste à temps plein afin d'optimiser les chances de recrutement.

- Monsieur Besson Patrick fait le point sur le recrutement d'un poste d'employé technique : 2 entretiens d'embauche ont eu lieu :

1 personne des Echelles qui a travaillé 4 ans à la Bauche.

1 personne d'Entremont

Aucune décision n'a encore été prise.

4. CREATION D'UN POSTE AGENT ADMINISTRATIF

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

- Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 8 juillet 2022
- Considérant la nécessité de créer un nouvel emploi d'adjoint administratif à temps plein.

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré l'assemblée délibérante du conseil municipal décide :

- **la création d'un emploi d'adjoint administratif permanent à temps complet**

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 02/11/2023

Filière : Administratif

Cadre d'emploi : Adjoint administratif

Grade : Adjoint administratif

ancien effectif : 0

nouvel effectif : 1

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 an comme autorisé par l'article L 332-8 3° du code général de la fonction publique pour tous les emplois des communes de moins de 1 000 habitants.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

La rémunération de l'agent sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Votée à l'unanimité : 12+2

5. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal l'intégralité des cadres emplois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le tableau des emplois permanents et non permanents de la commune au 2 novembre 2023

Votée à l'unanimité : 12+2

6. BIBLIOTHEQUE : CONVENTION « LIRE ET FAIRE LIRE »

Madame le Maire :

- présente le dispositif « lire et faire lire » qui est un programme national pour la transmission intergénérationnelle du plaisir de lire. Le dispositif repose sur le bénévolat de personnes retraitées ou de plus de 50 ans qui animent des séances de lecture avec des petits groupes d'élèves volontaires. L'action est coordonnée sur le plan départemental par le service culturel de la Ligue de l'Enseignement FOL73 dans l'esprit défini par les chartes nationales de lire et faire lire : « charte du bénévole » et « charte de la structure éducative ».
- propose de conventionner avec la ligue de l'enseignement FOL73 ;
- propose de payer une contribution de 100€ pour l'année scolaire 2023 / 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve les termes de la convention 2023-2024 lire et faire lire
- autorise le versement d'une contribution de 100 € à la ligue FOL73
- autorise Madame le Maire à signer les documents correspondants

Monsieur Guyotot Patrick indique que pour ce dispositif :

- il faut rechercher des bénévoles en dehors ou en plus des bénévoles de la bibliothèque.
- il propose d'intégrer la classe des petits.
- il fait partie du projet culturel de la bibliothèque.

Monsieur Guyotot rappelle le contenu de la loi sur les bibliothèques. En effet les bibliothèques ne sont plus que des lieux de lecture mais doivent offrir aux usagers des activités créant du lien social : l'atelier tricot fonctionne bien, un projet d'atelier cuisine est en cours. L'escape game a très bien fonctionné.

Il informe le conseil que plus de 30% des habitants sont adhérents-lecteurs à Entremont le Vieux sachant que la moyenne française est de 20%.

Madame le Maire souligne l'importance sociale de la bibliothèque qui a évolué en fonction des évolutions législatives et de la société en général. Elle souligne la forte implication des bénévoles.

Votée à l'unanimité : 12+2

7. TARIFS DU MUSEE

Madame le Maire soumet à l'examen du conseil municipal le prix des articles du musée de l'ours des cavernes : création de nouveaux tarifs, comme indiqué ci-dessous.

Description	Prix d'achat HT	Prix de vente TTC
Tasse Atelier Céramique	10,50 €	15,00 €
Mug Atelier Céramique	11,90 €	17,00 €
Bol Atelier Céramique	11,90 €	17,00 €
Porte-clé Atelier Céramique	3,50 €	5,00 €

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de ces tarifs et après en avoir délibéré, approuve les nouveaux tarifs du Musée de l'Ours des Cavernes

Votée

à

l'unanimité :

12+2

8. DIVERS

Madame Suzy Rey informe le conseil

- que la Banque alimentaire demande des bénévoles ainsi qu'une subvention. La Banque alimentaire préconise de 10 à 15 cts/hab. Le conseil est d'accord sur le principe d'une subvention de 100 € correspondant à 657 habitants x 15cts = 98,55€. Comme la délibération n'était pas inscrite à l'ordre du jour de ce conseil, Madame le Maire propose de la mettre à l'ordre du jour du prochain CM.
- d'un problème d'infiltration sous l'évier de la salle d'animation au musée de l'ours : l'architecte est informé et traite le souci.
- que le premier conseil d'école aura lieu le 7 novembre.

4 TOURISME, AGRICULTURE, FORET

1. ADHESION AU COMITE INTERPROFESSIONNEL DU BOIS DE CHARTREUSE (CIBC)

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal, d'adhérer au Comité Interprofessionnel des Bois de Chartreuse pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- d'adhérer au CIBC
- de verser la cotisation pour l'année 2023 de 103.00€

Les membres du conseil se sont interrogés sur l'utilité de l'AOC pour la promotion du bois et sur la plus-value que cela peut apporter. Aucune explication n'a pu être donnée sur ce qui est fait de la subvention. Il est proposé de rencontrer la technicienne du CIBC.

**Vote : 10+2 pour
2 abstentions**

5 URBANISME, FONCIER, ENVIRONNEMENT

2. PROGRAMMATION DES TRAVAUX POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC ET DEMANDE DE SUBVENTION

Madame Brigitte Burlet, adjointe au maire à l'urbanisme, rappelle que la commune a fait faire un diagnostic qui a abouti à la programmation des travaux pour l'éclairage public sur 4 ans. Ces travaux comprennent des changements d'armoires électriques et de luminaires ainsi que l'installations d'horloges astronomiques.

Madame le Maire

- rappelle l'audit réalisé en 2022 par le bureau d'études Ombres et Lumières ayant permis d'établir un programme pluriannuel de travaux de modernisation de l'éclairage public
- présente la proposition chiffrée de maîtrise d'œuvre du bureau d'études Ombres et Lumières pour la mise en œuvre du programme 2023 d'un montant de 3 400€ HT soit 4 080€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve l'accompagnement par le bureau d'Ombres et Lumières
- approuve le devis du bureau d'études Ombres et Lumières pour la mise en œuvre du programme 2023 d'un montant de 3 400€ HT soit 4 080€ TTC

- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants

Votée à l'unanimité : 12+2

Afin de financer ces travaux une demande de subvention est formulée auprès du SDES et de l'Etat au titre du Fonds vert :

Madame le Maire

- présente le programme 2023 et le coût estimatif des travaux :
 - o 17 985 € HT soit 21 581€ TTC pour les travaux de modernisation sur divers secteurs de la commune
 - o 3 400€ HT soit 4 080€ TTC pour la maîtrise d'œuvre du bureau d'études Ombres et Lumières

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- S'engage à réaliser et à financer des travaux de renouvellement de l'éclairage public,
- Se prononce sur le plan de financement prévisionnel suivant :
Fonds propres : 20 % du HT en autofinancement
Emprunts : 0 €
Autres aides financières : sollicitation du fonds vert en cours
- Sollicite l'aide financière du SDES et du Fonds vert la plus élevée possible en complément du plan de financement ci-dessus
- S'engage à ne pas commencer les travaux avant la notification de décision d'attribution de la participation financière du SDES et du Fonds vert ;
- S'engage à réaliser les travaux selon le planning suivant : 4 tranches de travaux à partir de 2023 à hauteur de 25 000.00 € TTC chacune comprenant le programme de travaux de l'année (soit 100 000€ TTC pour l'ensemble des travaux) et la maîtrise d'œuvre ;
- S'engage à rétrocéder au SDES les CEE associés aux travaux et à signer la convention afférente.

Votée à l'unanimité : 12+2

Une discussion s'engage sur la mise en place d'un radar pédagogique. S'il est branché sur l'éclairage public il ne fonctionnerait que quand l'éclairage public fonctionne. Un radar solaire est beaucoup plus cher.

Une solution sur batterie qui se recharge sur le temps de fonctionnement de l'éclairage public existe. M. Vieu d'Ombres et lumières se renseigne pour vérifier l'efficacité (car pour certains il faut 5h de charge).

6 QUESTIONS DIVERSES

- **Commémoration des 80 ans du Maquis de Chartreuse** : discussion sur le financement de la manifestation, sur le principe d'une contribution financière en tant que commune de la vallée. Une réunion aura lieu à ce sujet le lundi 6/11 à la salle Chartreuse.
- **Horaires d'ouverture de l'APC / mairie** : les horaires réduits sont prolongés jusqu'au 31 décembre. N'ayant plus qu'une secrétaire il n'est pas possible d'ouvrir tous les samedis.

- **Commémoration du 11 novembre** : elle aura lieu à 11h30 et l'apéritif se fera à la mairie.
- **Sainte Barbe** : une cérémonie aura lieu à Corbel le 25 novembre. Anne Lenfant, Pierre Charquet, Patrick Besson, Jean-Luc Besson et Olivier Pelhate seront présents.
- **Bulletin municipal** : les articles sont à transmettre à l'équipe communication avant le 10 novembre.
- **L'assemblée générale de l'association « Les skieurs du Granier »** aura lieu le jeudi 16/11 à la Hulotte.
- **Le bâtiment de La Grennery** : une réunion doit avoir lieu avec Mme Rémy de l'EPFL. La date du mercredi 29/11 sera proposée.
- **New Deal Mobile** : la société Bouygues Télécom a été désignée pour être l'opérateur pilote pour le déploiement de la 4G sur la zone blanche du Désert pour les opérateurs. Un rendez-vous a été fixé pour discuter de la possibilité d'implanter une antenne sur une parcelle municipale au Désert (à la Cha). Un test de couverture a été réalisé. Il serait possible de couvrir tout le Désert avec un seul pylône d'environ 22 m.
- **Optimisation de la téléphonie sur tous les sites communaux** : GEDIS, entreprise privée, a fait une présentation des possibilités de location de matériel téléphonique et de fourniture d'un service de maintenance et de raccordement à opérateur. La box actuelle est en ADSL, elle pourrait être en VDSL avec un débit plus important. Passage de la téléphonie depuis le cuivre à un flux internet. Offre beaucoup d'options dont le télétravail. Tout le matériel serait fourni et installé. Demander d'autres devis à d'autres entreprises locales. Patrick Guyotot fera une sélection.
- **Fibre** : Constructel a fait l'implantation des 57 poteaux qui avaient été indiqués initialement. La fibre a été tirée sur les poteaux ENEDIS existants dans l'attente d'avoir une nouvelle ligne de poteaux où la fibre sera installée. Constructel demande l'autorisation aux particuliers, à la commune et au département pour le domaine public. La commune n'avait pas été informée de cette implantation et de la demande de Constructel aux privés. Le conseil municipal n'est pas favorable à l'installation d'autant de poteaux alors que la fibre est déjà posée sur le réseau électrique existant.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 7 décembre 2023 à 19h30.

Le secrétaire de séance

Jean-Luc Besson



